

# Université: mode d'emploi de la réforme à l'heure du LMD

Le projet contesté s'inscrit dans l'harmonisation européenne des diplômes.

**L**e mouvement étudiant, qui vit une journée décisive (lire ci-contre), aura eu une vertu inespérée: mettre enfin en débat le processus d'harmonisation européenne des diplômes, engagé en 1989 avec la création d'une unité de compte commune (les ECTS: European Credit Transfer System) et qui a abouti à l'«invention» du LMD (licence, maîtrise, doctorat). Réponses à des questions vues, lues ou entendues.

## LMD, quèsaco?

Le LMD correspond aux trois grades que tous les pays européens tentent d'harmoniser à l'aide des ECTS. Chaque année d'étude correspond à 60 crédits, que l'on obtient en validant une série d'«unités d'enseignement». La licence (3 ans) «vaut» donc 180 crédits et le master 300. Ces crédits s'obtiennent dans des universités françaises ou européennes. Autre nouveauté: la pluridisciplinarité fait son entrée. Le LMD offre des «parcours», qui se spécialisent progressivement. Ainsi en première année, on peut faire de la biologie et de l'informatique, de l'histoire et de la sociologie, etc. Des enseignements transversaux sont également prévus: langue vivante, recherche documentaire, méthodologie, etc. Pour autant, les diplômes existants demeurent: 120 crédits (2 ans) donnent un

Deug; 240 donnent une maîtrise.

## Le LMD introduit-il plus de sélection?

Non. Le bac reste le sésame de l'université, et la licence donne accès de plein droit au cycle «master» correspondant à la même spécialité. Les universités qui ont déjà mis en place le LMD ont d'ailleurs tranché en ce sens, et le ministère est clair sur ce point: rien dans les arrêtés n'autorise d'instaurer une sélection après la licence. Persistera en revanche l'actuel «barrage» entre bac + 4 (la maîtrise) et bac + 5 (les actuels DEA et DESS; futurs masters).

## Le LMD rallonge-t-il les études?

Non. Les sorties restent possibles, avec diplôme à la clé, dès bac + 2. Seront en revanche favorisées les poursuites d'études pour les étudiants qui le souhaitent (exemple: la licence professionnelle, après un DUT). Ils sont nombreux: 65 % des titulaires de DUT ne s'arrêtent pas là.

## La fin du cadre national des diplômes?

Non, puisque le but est de favoriser la mobilité, en France et en Europe; dit autrement: la «valeur» du diplôme ne sera plus seulement reconnue au niveau national mais aussi au niveau international. Pour être autorisées à délivrer licences ou masters dans le cadre du LMD, les universités doivent obtenir, comme avant, une habilitation du ministère. Ce dernier vérifie que l'offre répond à des critères scientifiques reconnus au niveau national. En revanche, le contenu précis de deux licences de même intitulé pourra varier plus qu'actuellement... sauf si les commissions d'habilitation décident, ce qui est leur droit, de maintenir une certaine homogénéité.

## Qu'advient-il des sessions de rattrapage?

Chaque université est libre de proposer le système qui lui semble le meilleur. Lyon-II, qui a instauré la licence LMD, offre ainsi des sessions de rattrapage à la fin de chaque semestre (nouvelle organisation des études). La première session se fait en contrôle continu, la seconde en examen final anonyme. Au total, il y a donc quatre sessions d'examens par an. En revanche, les universités sont désormais obligées d'offrir un soutien pédagogique entre les deux sessions d'examens (ce n'était pas le cas).

**Le niveau va-t-il baisser?**

Tout dépend de ce qu'on entend par là. Le volume horaire global ne baisse pas mais son utilisation change, notamment en première année. Le nombre d'heures de cours dans une discipline donnée diminue, mais l'ouverture culturelle des étudiants s'accroît.

**La valeur des diplômes sera-t-elle moindre?**

Rien ne l'annonce. Les concours restent accessibles aux mêmes niveaux, y compris quand ils ne correspondent pas à une licence ou à un master (exemple: il faut toujours une maîtrise pour pré-

senter l'agrégation). En fait, leur «valeur» sera même accrue, puisqu'ils permettront une mobilité plus aisée.

**Une concurrence facs-grandes écoles accrue?**

Le risque concerne quelques disciplines, comme le droit. On peut imaginer que des écoles de commerce tentent de faire habilitier des masters de droit des affaires. Mais la position de l'Education nationale est claire: «*Rien ne justifie que les écoles de commerce délivrent des masters en droit.*» ◆

EMMANUEL DAVIDENKOFF

**Manifestations  
aujourd'hui**

Alors que des manifestations sont prévues aujourd'hui dans les villes universitaires à l'appel des étudiants de Rennes-II, en grève depuis le 5 novembre, les revendications commencent à déborder la seule contestation du projet d'harmonisation des diplômes européens, dite réforme «LMD» (lire ci-contre). La question du «réengagement financier de l'Etat dans les universités» s'invite de plus en plus sur les campus. Ce virage, s'il s'opère vraiment, pourrait densifier le mouvement étudiant. Pour l'instant, seules les organisations de gauche (Unef, SUD-Etudiant, la FSE et la CNT) mènent le combat contre le LMD. Mais ce débat-là, très technique, est loin de faire l'unanimité parmi les étudiants. Des organisations comme la Fage martèlent que «*les besoins des étudiants sont ailleurs*». Reçue avec les autres

syndicats mardi par Luc Ferry, la Fage lui a demandé d'organiser un comité interministériel (Education, Finances, Logement) pour obtenir des mesures d'aides sociales, sur les bourses ou le logement. Revendications sur lesquelles tous les étudiants s'entendent a priori. Hier, la tension est montée d'un cran sur les campus en grève. A Perpignan, le président de l'université a fait démonter les barricades. A Rennes, les étudiants sont retranchés dans le hall d'accueil et les locaux de la présidence, occupés nuit et jour. A Villetaneuse (Paris-XIII), les grévistes demandent, en plus du retrait des décrets LMD, la mise en place d'un «*véritable statut étudiant européen*», agrémenté de bourses de mobilité. «*Aucune réforme n'est possible sans moyens, disent-ils. Tous les étudiants doivent pouvoir étudier dans de bonnes conditions, quel que soit le lieu d'études.*» Un nouveau mot d'ordre, plus rassembleur?

M.-J.G. et P.-H.A. (à Rennes)